

PostFinance Informations sur les risques Staking

1. Généralités

Ce document décrit les risques auxquels sont exposés les clientes et clients de PostFinance SA en lien avec le staking de cryptomonnaies et s'applique [en sus des «Informations en matière de risques liés aux cryptomonnaies»](#). Les cryptomonnaies sont une catégorie de placement récente et hautement spéculative. Les clientes et clients de PostFinance ne devraient staker des cryptomonnaies que s'ils sont en mesure de supporter une perte totale.

L'énumération des risques dans ce document n'est pas exhaustive. La technologie à la base du staking (technologie blockchain ou *distributed ledger technology*, DLT) est encore relativement récente et évolue très rapidement; c'est pourquoi d'autres risques sont susceptibles d'apparaître à l'avenir. De tels risques peuvent se réaliser sous la forme de variations imprévues ou de combinaison entre les risques décrits ici ou d'autres risques.

Les informations sur les risques ne peuvent se substituer à une prestation de conseil. PostFinance recommande à ses clientes et clients intéressés par le staking de cryptomonnaies de se renseigner sur les bases techniques et de demander le cas échéant un conseil professionnel. Les caractéristiques et bases techniques du staking peuvent varier d'une cryptomonnaie à l'autre. Les clientes et clients sont seuls responsables de s'informer des caractéristiques du staking d'une cryptomonnaie spécifique.

2. Terminologie

Le terme staking désigne le processus de blocage de cryptomonnaies en vue de garantir la sécurité et la gouvernance d'une preuve d'enjeu blockchain PoS (point of sale) par les nœuds validateurs. Sur la base des cryptomonnaies stakées, le réseau sélectionne au hasard un nœud validateur et lui accorde le droit de produire ou valider un nouveau bloc de la blockchain. À titre de récompense, les nœuds validateurs obtiennent des récompenses de staking. Selon la blockchain PoS, le staking peut différer ainsi que les exigences qui y sont liées, par exemple en ce qui concerne la valeur minimum du staking, les délais de blocage et de carence, la fréquence des récompenses de staking et la participation à la gouvernance en matière de blockchain. PostFinance n'a aucune influence sur ces éléments, et ces exigences sont susceptibles de changer à tout moment. Les clientes et clients de PostFinance peuvent faire staker certaines de leurs cryptomonnaies pendant une période définie en application des règles du réseau en question, en fournissant une garantie d'exécution, ce qui permet de générer des récompenses de staking.



3. Récompenses de staking

Les récompenses de staking sont une indemnité pour la sûreté accordée par la cliente ou le client (blocage des cryptoactifs avec fourniture d'une garantie d'exécution) dans le cadre du processus de staking.

Le paiement des récompenses de staking n'est pas garanti, et les clientes et clients de PostFinance n'ont aucun droit aux récompenses de staking qui ne parviennent pas à PostFinance. Le paiement de précédentes récompenses de staking ne permet pas de conclure à de futures récompenses de staking. Leur montant dépend de facteurs qui échappent au domaine d'influence de PostFinance, par exemple des retards de passation d'ordres de staking et du staking effectif, du volume staké par un nœud validateur, du moment du staking et d'autres facteurs encore. PostFinance ne garantit ni un certain pourcentage, ni un rendement pendant une certaine période. Toutes les informations disponibles dans les brochures, sur le site web de PostFinance, dans e-finance ou sur d'autres supports similaires concernant les rendements présumés reposent sur des conditions de réseau spécifiques et des données historiques qui peuvent évoluer au cours du temps et qui constituent uniquement des valeurs indicatives.

4. Délais de blocage et de carence

Des délais de blocage et de carence peuvent s'appliquer au staking, pendant lesquels les clientes et clients n'ont aucun accès à leurs cryptoactifs et ne peuvent ainsi ni les céder, ni les vendre. Cela concerne d'une part la durée minimum de staking convenue et/ou conditionnée par la blockchain. La plupart des crypto-monnaies doivent en outre être stakées pendant un certain temps avant qu'elles génèrent des récompenses de staking. Le processus d'unstaking peut également entraîner un délai de blocage ou de carence conduisant à une temporisation du rachat des cryptomonnaies stakées à compter de l'ordre d'unstaking. À l'exception de la durée minimum de staking convenue contractuellement, PostFinance n'a aucune influence sur l'existence, la mesure, la durée ou l'expiration des délais de blocage et de carence.

5. Slashing

Certaines blockchains PoS peuvent prévoir un slashing. Ceci est censé renforcer la participation, la sécurité et la disponibilité du réseau. Ce faisant, chaque blockchain PoS prévoit de propres événements de slashing, p. ex. en cas de non-disponibilité du nœud validateur ou d'une exécution incorrecte, lente ou malveillante. En cas d'une telle défaillance d'un nœud validateur, les cryptomonnaies bloquées en faveur du staking et/ou les récompenses de staking sont détruites partiellement ou entièrement. Cela peut entraîner une perte totale. Les clientes et clients supportent les risques de slashing.

6. Créance faisant l'objet d'un dépôt fiduciaire

Les clientes et clients donnent à PostFinance l'ordre de staker des cryptomonnaies au nom de PostFinance, mais pour le compte et au risque des clientes et clients en tant que garants. Ce faisant, PostFinance peut choisir librement le fournisseur de staking; les clientes et clients peuvent cependant donner des ordres individuels concernant un placement ou un fournisseur de staking. Les clientes et clients supportent le risque de change et de transfert ainsi que le risque d'insolvabilité du fournisseur de staking (risque de ducroire), tandis que tout risque (de responsabilité) de PostFinance est exclu. PostFinance reçoit une commission à titre d'indemnisation et ne donne à la cliente ou au client que ce qu'elle a reçu du fournisseur de staking, ou cède les droits acquis de celui-ci (dans la mesure où ces exigences ne sont pas déjà passées de toute autre manière à la cliente ou au client). PostFinance a convenu avec le fournisseur de staking une renonciation à la compensation. PostFinance évite tout conflit d'intérêts avec ses clientes et clients.

7. Risque de marché

Les cryptomonnaies peuvent être hautement volatiles, ce qui entraîne le risque que le prix du marché des cryptomonnaies stakées soit nettement plus élevé ou plus bas pendant les délais de blocage et de carence ou à l'expiration de ces délais qu'avant. Pendant une phase volatile, cela peut conduire à ce que les cryptomonnaies ne puissent pas être vendues au bon moment ainsi qu'à des pertes pour les clientes et clients. En cas de nombre important d'ordres d'unstaking, un délai de blocage ou de carence très long ou une impossibilité technique passagère de vendre les cryptomonnaies peut en résulter, selon la blockchain PoS. PostFinance n'a aucune influence en la matière, et de tels événements peuvent survenir de manière imprévue.

8. Risques légaux et réglementaires

Un risque de contreparties existe en cas de faillite dans le cadre du staking. Selon la constellation, il existe en Suisse une insécurité juridique concernant le traitement des cryptomonnaies stakées en droit de la faillite. Notamment lorsque le staking a lieu contre facture sur ordre du client ou de la cliente, une appréciation du mécanisme concret de staking de la blockchain PoS doit avoir lieu au cas par cas. Si les cryptomonnaies sont soumises à un risque de slashing ou à un délai de blocage ou de carence dans le cadre de l'unstaking, il n'est pas certain que les cryptomonnaies soient en tout temps maintenues à la disposition des clientes et clients et que, de ce fait, des cas de faillite en vertu des art. 242a al. 2 LP, respectivement 16 ch. 1^{bis} LB puissent être exclus ou écartés. Cette question ne fait pour l'heure l'objet d'aucune jurisprudence, pratique des tribunaux compétents en matière de faillite ou recommandations



internationales pertinentes. Dans la mesure où le nœud validateur est délégué à un tiers dans le cadre d'une chaîne de staking, on pourrait se trouver, sous certaines conditions, en présence d'une créance détenue à titre fiduciaire au sens de l'art. 16 ch. 2 LB. Si le dépôt ou le staking sont délégués à des instituts à l'étranger, l'insécurité du droit s'accroît, étant donné que le traitement des cryptomonnaies en droit de la faillite n'y est souvent pas réglementé de manière spécifique. Dans certains pays, le traitement fiscal du staking et de ses récompenses peut en outre être lié à des incertitudes.

9. Cyberrisques et risques techniques

Le staking comporte différents risques techniques. Il existe en particulier un risque de dysfonctionnement du protocole de staking ou de la blockchain qui se trouve à la base, ce qui peut entraîner une perte totale des cryptomonnaies stakées. Le staking peut en outre requérir le transfert de cryptomonnaies dans des smart contracts, qui se trouvent en dehors de la sphère d'influence de PostFinance. Selon la blockchain PoS, le staking peut représenter une intervention expérimentale. Des hackers peuvent en outre tenter de perturber les protocoles et services de staking de diverses manières.

10. Modifications et informations

PostFinance se réserve le droit d'adapter en tout temps ses informations sur les risques. Il appartient au donneur d'ordre de se tenir informé de toute modification des informations sur les risques. La publication intervient toujours sur postfinance.ch. La brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers fournit des informations sur le sujet.